

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES****Séance du 08 Avril 2024****Actualisations des tarifs communaux****Nombre de conseillers en exercice : 15****Nombre de conseillers présents : 14****Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 14****Date de la convocation : Jeudi 04 Avril 2024****Date de l'affichage : Jeudi 04 Avril 2024**

L'an **deux mil vingt-quatre** et le **huit avril**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Valérie CHAZELLE, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCI, Gauthier THEVENON et Patrick VASSAL.

Absente : Fadila KAHOUL

Valérie CHAZELLE a été désignée comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire propose une actualisation des tarifs communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE, à l'unanimité, les propositions suivantes :

- **Pour la location de la Maison Des Associations à compter du 1^{er} Avril 2024 :**

TARIFS LOCATION MDA	GRANDE SALLE AVEC MENAGE	GRANDE SALLE ET PETITE SALLE AVEC MENAGE	CAUTION
MAIRIE	480.00 €	764.00 €	1 500.00 €

Un avis des sommes à payer sera directement envoyé au locataire de la MDA après utilisation.

- **Pour le temps méridien à compter du 29 avril 2024 :**

En vertu du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, le prix de la restauration scolaire est fixé par les collectivités territoriales en fonction des charges de fonctionnement de ce service. Après examen de la situation comptable, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix du ticket de cantine comme suit :

Enfants (repas et garderie)	4,40 €	Adultes (repas)	6,20 €
-----------------------------	--------	-----------------	--------

Le Maire de Chambles certifie le caractère
exécutoire du présent acte compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 12/04/2024
et de la publication le 12/04/2024



Les modalités de facturation : Monsieur le Maire précise qu'afin de faciliter la gestion des réservations aux familles, la commune propose de ne pas mettre en place des modalités de facturation. Les familles peuvent réserver et annuler les repas à tout moment. Il est bien précisé qu'à tout moment la commission des affaires scolaires pourrait mettre en place des modalités de réservation différente s'il s'avère que la gestion devient trop lourde.

AUTORISE M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toute pièce à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 08/04/2024

Le Maire
Pierre GIRAUD



La secrétaire de séance
Valérie CHAZELLE